

La Brève

- 1. Compte personnel d'activité : cessons de mettre la charrue avant les bœufs ! - Focus**
- 2. Uberpop et VTC - Conjoncture - Focus - Chiffres clés**
- 3. Compte pénibilité - Valeurs locatives - Ils ont dit... - Focus**
- 4. Les brèves - l'agenda**

Lettre d'information bimensuelle N°324 - 15 avril 2015

Focus-

Quelques mesures en faveur de l'investissement annoncées par le Premier ministre :

- une mesure fiscale à 2,5 milliards d'euros sur 5 ans. Du 15 avril 2015 au 15 avril 2016, les entreprises pourront « sur-amortir » de 40% leurs investissements industriels, c'est-à-dire augmenter d'autant les sommes qu'elles déduisent de leurs résultats pour prendre en compte la perte de valeur de leurs investissements. En déduisant davantage, elles paieront moins d'impôt sur les sociétés. Ainsi, au lieu de déduire 100%, elles pourront déduire 140% de la valeur du bien.

- Des crédits renforcés pour l'Agence nationale de l'habitat qui se verra octroyée 70 millions d'euros pour des aides aux rénovations de logements. Le crédit d'impôt transition énergétique (CITE, ex-CIDD), un allègement fiscal de 1,5 milliard par an pour les ménages, sera prolongé en 2016.

- Les prêts de développement de la Banque publique d'investissement vont être portés à 8 milliards d'euros par an, contre 5,9 milliards actuellement.

COMPTE PERSONNEL D'ACTIVITE

Cessons de mettre la charrue avant les bœufs !

L'UPA dénonce un dispositif créé de toute pièce sans concertation ni étude d'impact.

A l'issue d'un séminaire gouvernemental le 8 avril, le Premier ministre a annoncé la création d'un compte personnel d'activité qui s'inscrirait dans le projet de loi relatif au dialogue social, en vue d'une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017. Ce compte devrait regrouper les différents comptes personnels existants (pénibilité, formation, épargne temps) et des dispositifs ouvrants des droits (complémentaire santé, assurance-chômage...) que les salariés pourraient conserver tout au long de leur carrière selon le principe de la portabilité. L'UPA a manifesté son étonnement quant à cette annonce et à la méthode choisie par le gouvernement. Quand cessera-t-on dans ce pays de prendre des décisions sans aucune consultation ni étude préalable ? L'UPA a demandé qu'une véritable concertation s'engage sur ce sujet avec les partenaires sociaux avant toute législation. Si un consensus se dégagait, cette concertation devrait être complétée par une expérimentation sur le terrain, afin de vérifier en particulier l'adaptation et la faisabilité

du dispositif vis à vis des petites entreprises. C'est uniquement une fois ces conditions remplies que l'instauration d'un tel compte pourrait être envisagée. De manière générale, l'UPA demande que la création par la loi de tout dispositif soit précédée d'une étude d'impact et d'une expérimentation. Sur le fond, il convient de rester extrêmement vigilant car de prime abord, la création de ce compte risque de complexifier les tâches administratives des chefs d'entreprise de l'artisanat et du commerce de proximité, et ce alors que nous sommes censés être en plein choc de simplification... Evitons de créer une nouvelle usine à gaz, comme c'est déjà le cas avec le compte personnel de prévention de la pénibilité qui s'avère inapplicable pour les petites entreprises. Enfin, concernant les mesures annoncées pour soutenir l'investissement productif, l'UPA a considéré qu'il était impératif que les avantages fiscaux annoncés soient également applicables au million d'entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu.

Focus

Le 8 avril 2015, se sont réunies les 14 organisations professionnelles du taxi dont l'Union nationale des taxis -UNT- et la Fédération nationale des artisans du taxi -FNAT- relevant de l'UPA via la CNAMS.

À l'issue de la réunion, les organisations ont lancé un ultimatum de 15 jours au gouvernement pour qu'il mette fin au travail dissimulé que représente à leurs yeux le service uberPOP de l'entreprise américaine de VTC Uber en France.

Dans un communiqué commun, les 14 organisations professionnelles ont prévenu que « *sans réponse sous quinze jours, elles prendraient les mesures nécessaires pour préserver leur profession et leur avenir* ».

Ce développement intervient alors que le 31 mars, la cour d'appel de Paris a reporté sa décision concernant uberPOP et n'a pas prononcé de mesure d'interdiction à titre conservatoire comme demandé devant le tribunal de commerce. Uber a en outre obtenu récemment la transmission de trois questions prioritaires de constitutionnalité (QPC) au Conseil constitutionnel.

Chiffres clés

En juillet 2013, on comptabilisait 57.371 autorisations de stationnement (ou licences de taxis) pour 44.190 en 2001 soit une augmentation de 30% sur la période, correspondant à 13.200 taxis en plus. L'augmentation s'est élevée à 2.730 pour la seule zone des taxis parisiens.

60% des prix pratiqués par les taxis sont des charges sociales et fiscales.

UBERPOP ET VTC

Le gouvernement doit faire respecter les règles élémentaires d'un état de droit



L'UPA qui est attachée à la libre concurrence et au développement de nouveaux marchés porteurs de croissance économique, dénonce l'offre de transport de personnes développée par la société américaine UberPop qui est en train de déstabiliser des milliers d'entreprises. La justice n'a pas pu trancher quant à la légalité de l'offre de uberPOP et ne pourra se prononcer avant plusieurs mois. D'ici là beaucoup d'entreprises auront sombré face à la concurrence déloyale de ces transporteurs qui

exercent leur activité sans aucun investissement, aucune autorisation, aucune formation, qui ne paient pas de charges sociales et qui ne sont pas assujettis à TVA. Peut-on laisser une société américaine se développer en France, alors qu'elle détruit des emplois, et qu'elle ne contribue ni à la sécurité sociale ni à la richesse nationale, contrairement aux autres entreprises ? Non bien sûr. Cette situation touche l'ensemble des entreprises françaises qu'elles soient artisanales, commerciales, libérales ou agricoles, qui sont soumises à des charges toujours plus lourdes. C'est pourquoi, l'UPA tient à marquer sa solidarité à l'égard des taxis et des organisations qui la défendent (voir Focus) et appelle le Gouvernement à prendre des mesures urgentes visant à faire respecter les règles élémentaires qui prévalent dans un état de droit, que ce soit en terme de concurrence ou d'égalité devant l'impôt et les charges sociales.

CONJONCTURE

Une hirondelle fera-t-elle le printemps ?

Serait-ce la lumière au bout du tunnel ? Après plus de 6 années de crise, l'économie française donne quelques signes de reprise. Une reprise certes, mais limitée. Ainsi, l'ensemble des instituts prévoient pour 2015 une croissance supérieure ou égale à 1%, contre 0,4% en 2014. Ce rebond d'activité reposerait notamment sur une consommation en hausse due à la baisse du prix du pétrole. À la mi 2015, le pouvoir d'achat serait ainsi supérieur de 1,6% à ce qu'il était un an auparavant, soit la plus forte hausse en 5 ans. De même, la dépréciation de l'euro face au dollar devrait favoriser les exportations françaises. Le moral des ménages connaît également une embellie depuis 5 mois, passant de 85 points en octobre à 93 points en mars. La proportion de Français anticipant une amélioration de leur capacité d'épargne future augmente fortement. Les ménages sont aussi moins nom-

breux à considérer que le chômage va augmenter, et ce alors que la situation est plus que préoccupante sur le front de l'emploi. Reste que sur le terrain, les bonnes nouvelles se font encore attendre. Les entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité ne perçoivent pas vraiment d'embellie. C'est notamment le cas du bâtiment, en difficulté depuis 18 mois et ne donnant pas de signe de redressement. L'investissement des ménages en logement est en recul depuis 11 trimestres et son niveau est inférieur de 27% à celui de 2007. Toutefois, les professionnels espèrent pour 2015 une stabilisation de l'activité. Ainsi, si la Capéb prévoit un premier semestre en recul à l'image de la fin de l'année 2014, elle anticipe une seconde moitié de l'année plus dynamique grâce aux plans de relance du logement initiés en 2014 et aux aides prévues dans le cadre de la transition énergétique.

Le président de l'UPA demande la suppression de la fiche individuelle

Auditionnés le 25 mars par Christophe Sirugue et Gérard Huot dans le cadre de la mission qui leur a été confiée par le Premier ministre sur le compte personnel de prévention de la pénibilité, les représentants de l'UPA ont attiré leur attention sur le fait que ce dispositif est source d'inquiétude et de fort mécontentement de la part des chefs d'entreprise de l'artisanat et du commerce de proximité. En outre, cette charge administrative et financière supplémentaire est totalement incohérente avec certaines politiques mises en place par le gouvernement, qu'il s'agisse du choc de simplification ou de la baisse du coût du travail prévue par le pacte de responsabilité. Pire, ce dispositif risque de porter un coup à l'ensemble des politiques de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail mises en œuvre par les branches professionnelles. Le remède est donc pire que le mal, d'autant que le terme même de « pénibilité » jette un discrédit sur nombre de métiers de l'artisanat et du commerce de proximité, et ce

alors que certaines branches souffrent d'un manque d'attractivité. Dans ce contexte, voyant que le gouvernement et la majorité ne reviendront pas sur le principe même du compte pénibilité, l'UPA demande la suppression de la fiche individuelle. Le ministre du Travail François Rebsamen a semé le trouble en envisageant cette suppression, le 9 avril, au cours de l'Assemblée générale de la CAPEB. Mais les précisions immédiatement apportées par le ministère laissent à penser que rien n'est fait dans ce domaine. Pour autant, chercher à diminuer la pénibilité reste un objectif louable. Mais pour qu'elle soit efficace, une telle politique doit s'effectuer au travers d'une logique de prévention, plutôt que de réparation. Dans cette optique, l'UPA serait disposée, en contrepartie de l'abrogation du dispositif, à engager sans tarder des négociations en vue d'améliorer les conditions de travail et la prévention des risques professionnels dans l'ensemble des branches professionnelles relevant de l'artisanat et du commerce de proximité.

VALEURS LOCATIVES

Un examen précis de la fiscalité locale doit être engagé

L'UPA a accueilli avec soulagement le report de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, même si cette mesure ne suffira pas. Il s'agit d'une première réponse aux courriers qu'elle a adressés et aux échanges qu'elle a eus avec les différents ministres concernés pour les alerter sur le risque que cette réforme provoque une augmentation non négligeable des charges des entreprises de proximité. Une nouvelle hausse des prélèvements sur ces catégories d'entreprise mettrait véritablement le feu aux poudres, sachant que la majorité d'entre elles sont en mauvaise santé financière et en situation d'exaspération (compte pénibilité, relations avec les banques, RSI, information des salariés en cas de cession...). C'est pourquoi le gouverne-



ment doit revoir sa méthode de travail sur la révision des valeurs locatives plutôt que de se contenter d'un simple report qui ne résoudra rien. L'UPA a ainsi demandé qu'un examen précis de la fiscalité locale supportée par les entreprises de proximité soit engagé, en vérifiant précisément l'impact potentiel de toute nouvelle réforme.

Ils ont dit...

Le président de l'UPA :

« Sortons de la logique infernale du toujours plus de paperasse et de prélèvements et trouvons ensemble des solutions efficaces et pérennes pour améliorer encore les conditions de travail dans nos entreprises. Nos entreprises ne sont plus en mesure de supporter un quelconque alourdissement de leurs charges. »

Le président de la CAPEB et vice-président de l'UPA, Patrick Liébus, lors de l'Assemblée Générale de la CAPEB le 9 avril 2015 en présence de François Rebsamen :

« Sur le dispositif proposé par le Gouvernement, je vous laisse imaginer un instant, Monsieur le Ministre, ce que représente l'absurdité, j'ose le dire, "l'absurdité" de certains dispositifs !

Permettez-moi un exemple : comment mesurer en temps réel les bras en l'air d'un salarié pour savoir combien de minutes ils sont au dessus de ses épaules ? Ou encore, si la position du torse est en torsion à 30° ou à 45° degrés ?!

...Soit ce dispositif est abrogé, soit il devra être revu de fond en comble ! »

Focus

En 2014, la Médiation du crédit a reçu 3.565 dossiers, soit une baisse de 15% des saisines par rapport à 2012-2013. Mais les choses se tendent au niveau des TPE qui enregistrent une baisse de leur chiffre d'affaires, une réduction de leur carnet de commandes, voire des délais de paiement de plus en plus long, mettant à mal leur trésorerie.

Cette analyse rejoint celle de l'UPA, qui constate les difficultés croissantes rencontrées par les entreprises de proximité, et avec elles les relations difficiles constatées avec les établissements bancaires.

Hommage à Albert Léon, 1^{er} président de l'UPA

C'est au cours de la journée des présidents du 19 mars (voir Brève n°322) que le président Jean-Pierre Crouzet a annoncé le décès d'Albert Léon, président honoraire de l'UPA, à l'âge de 101 ans. L'ensemble des participants ont observé une minute de silence afin de se recueillir en la mémoire de celui qui fut le premier président de l'UPA en 1975. Lapidaire de profession, ce « pionnier » de l'UPA retrouvera la présidence de l'Union en 1977, de 1979 à 1982 et de 1989 à 1991, au titre de la CNAMS. L'ensemble des membres du Conseil National de l'UPA adressent leurs très sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

Signature d'un mémorandum entre l'UPA, le Medef, la CGPME et la FEPEM

Les organisations patronales interprofessionnelles représentatives au plan national (UPA, MEDEF, CGPME) ont signé le 23 mars dernier avec la Fédération des particuliers employeurs de France -FEPEM-, organisation socio-professionnelle représentative des 3,6 millions de particuliers employeurs, un mémorandum relatif aux principes de concertation entre les organisations signataires. Celles-ci conviennent d'assurer au particulier employeur une place dans l'exercice de la démocratie sociale, tout en préservant la singularité de son statut, tel que rappelé à l'article 20 de la loi de modernisation de l'économie : « *le particulier employeur est un acteur économique et social à part entière qui participe à la croissance sans pour autant poursuivre de fin lucrative* ». Par ce mémorandum, les signataires ont en outre constaté leurs convergences de vue, notamment sur le refus du travail informel, et le soutien aux dispositifs d'allègement du coût du travail et de simplification administrative, créateurs d'emplois.

Valls envisage la suppression du RSI

Interrogé sur l'éventualité d'une suppression du Régime social des indépendants, Manuel Valls a répondu que c'était une des possibilités, en précisant que le député du Gard Francis Verdier, chargé d'une mission à ce sujet, préparait des propositions. Entre 4.000 et 7.000 travailleurs indépendants avaient manifesté le 9 mars à Paris pour dénoncer les dysfonctionnements du Régime (voir Brève n°322).

La CAPEB salue la publication du décret d'application encadrant le travail détaché

Le décret d'application relatif à la lutte contre les fraudes au détachement de travailleurs et à la lutte contre le travail illégal est paru au Journal officiel le 31 mars 2015. Patrick Liébus, président de la CAPEB a exprimé sa satisfaction pour la publication de ce décret qu'il avait demandée au Président de la République une semaine auparavant. La Confédération souhaiterait désormais la mise en œuvre d'un renforcement des moyens alloués aux contrôles des entreprises.

Dialogue social : ce n'est pas fini...

Aller plus loin que la modernisation du dialogue social et faire des propositions « *pour donner plus de place au dialogue social de terrain, dans les entreprises et les branches professionnelles* ». Telle est la mission confiée par Manuel Valls à Jean-Denis Combrexelle. Le président de la section sociale du Conseil d'État doit ainsi mener « *une réflexion nouvelle pour élargir la place de l'accord collectif dans notre droit du travail et la construction des normes sociales* ».

L'agenda

13 AVRIL

Audition du secrétaire général de l'UPA par la Commission de régulation de l'énergie sur la fin des tarifs réglementés de vente du gaz et de l'électricité pour les PME et les petites entreprises.

14 AVRIL

Déplacement du président de l'UPA à Figeac à l'invitation du président de la République sur le thème de l'industrie (visite d'entreprises).

15 AVRIL

Audition du président et du secrétaire général de l'UPA à l'Assemblée Nationale par le rapporteur du projet de loi relatif au dialogue social et au soutien de l'activité des salariés Christophe Sirugue.

16 AVRIL

Réunion du Conseil National de l'UPA.

17 AVRIL

Entretien du secrétaire général de l'UPA avec le Secrétaire Confédéral de Force Ouvrière, Stéphane Lardy.

21 AVRIL

Entretien des secrétaires généraux de l'UPA, de la CAPEB, de la CGAD et de la CNAMS, avec Yves Struillou Directeur Général du Travail.

22 AVRIL

Réunion de la Commission des affaires économiques de l'UPA.

29 AVRIL

Participation du secrétaire général au premier conseil d'administration de l'Association de gestion du fonds paritaire national -AGFPN-.

5 MAI

Participation du secrétaire général de l'UPA à une réunion du Haut conseil du dialogue social.

